

STAFF UNION BULLETIN
BULLETIN DU SYNDICAT
BOLETIN DEL SINDICATO



27 février 2003

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
PREMIERE SESSION

30 janvier 2003

Compte rendu

A 13 h 45, le Président du Comité du Syndicat du Personnel (J.V. Gruat) déclare ouverte la première session de l'Assemblée générale annuelle et souhaite la bienvenue à tous les membres présents

Élection du Président de l'Assemblée générale

1. Jean-Jacques Chevron, membre de la section des Anciens du Syndicat, est proposé à la présidence de l'assemblée. Une discussion s'en suit et une motion sur la non-recevabilité de la proposition de présidence d'une Assemblée générale du Syndicat par un membre de la section des Anciens. Résultat du vote : pour la non-recevabilité 13, contre 31 et 4 absentions. En l'absence d'autres propositions de nominations, J.J. Chevron est élu par acclamation Président de l'Assemblée.

Adoption de l'ordre du jour

2. Le Président remercie l'Assemblée pour sa confiance.

3. Le Président du Comité demande à l'assemblée d'autoriser Ben Lakp Low du Comité du Syndicat d'Abidjan de faire une déclaration sur la situation en Côte d'Ivoire. Notre collègue informe l'assemblée des conditions de travail, des décisions prises récemment et de la

façon dont les fonctionnaires locaux et ceux restés en poste répondaient à la crise. Il a mentionné que 90 % du personnel local était maintenant pourvu de talkies-walkies qui permettaient de s'assurer que tous les collègues étaient rentrés chez eux avant le couvre-feu, qu'un comité de crise avait été instauré et que ce comité s'était déjà réuni plusieurs fois. Ce dernier a constitué un stock de vivres au Bureau. Du fait de la situation dans le pays, de nombreux membres des familles de nos collègues sont venus se réfugier à Abidjan créant ainsi de nombreux problèmes de logistique. L'allocation d'avances sur traitement remboursables ou non a été décidée par l'administration pour faire face à ce problème. Un fonds de solidarité a été mis en place, dans lequel la direction a déjà versé Frs. 1200. Il a insisté sur l'importance de la solidarité syndicale en ces temps où l'augmentation de l'insécurité génère stress et souffrances. Notre collègue regrette l'absence de réaction de la direction du siège et conclut sur cette phrase "les collègues continuent de venir au bureau la peur au ventre". Le Président remercie le représentant d'Abidjan pour ces informations. Il souhaite que l'Administration du BIT, comme elle a su le faire dans le passé en ce semblables circonstances, apporte les solutions qui s'imposent à tous les problèmes que rencontre le personnel du Bureau en Côte d'Ivoire. Il propose qu'une motion de solidarité soit adoptée à la fin de cette Assemblée.

4. A la demande d'un membre le point 7. " Rapport financier de la Commission de gestion du Fonds d'Entraide du Syndicat (SU/AGM/2003/1D6)" sera étudié en troisième point.

5. Un membre demande pourquoi la résolution concernant l'établissement d'un référendum pour les modifications des Statuts du Syndicat est mentionnée comme annexe aux documents de l'Assemblée générale et n'est pas discutée en tant que telle comme prévu par la précédente Assemblée générale. Le Président du Syndicat explique que la proposition de la résolution est intégrée dans le document préparé par le Comité avec l'accord des auteurs de la résolution.

Rapport financier de la Commission de gestion du Fonds d'Entraide du Syndicat du Personnel (doc. SU/AGM/2003/1/D.6)

6. Après présentation du rapport par un membre de la Commission de gestion du Fonds (doc. SU/AGM/2003/1/D.6), le rapport financier est approuvé par l'Assemblée.

Discussion du projet de programme et stratégie de Syndicat pour 2003 (doc. SU/AGM/2003/1/D.2)

7. Après présentation par le Président du Comité du document SU/AGM/2003/1/D.2 plusieurs membres interviennent sur l'ordre de priorité des divers points du programme et de mettre comme première priorité l'expression de notre solidarité avec nos collègues du terrain en situation de crise comme c'est le cas en Côte d'Ivoire en ce moment.

8. D'autres questions sont posées telles que le rôle que le Syndicat doit jouer dans l'amélioration des communications entre les fonctionnaires et la direction, comment favoriser l'augmentation du pouvoir d'achat des fonctionnaires sans passer par la CFPI (par exemple au moyen de primes de productivité), comment renforcer la sécurité et la santé au bureau, comment

promouvoir une relation équilibrée entre travail et famille, faciliter les mécanismes de prêts pour nos collègues du terrain, faciliter les besoins de formation, créer une commission de gestion des finances du Syndicat, comment améliorer les prestations et les règles de la Caisse des Pensions, renforcer l'équité face aux contrats octroyés aux fonctionnaires retraités ?

9. Un membre attire l'attention de l'Assemblée sur la situation très difficile en termes de conditions de travail dont sont victimes les collègues de PUBL. Un an après le sinistre ayant causé d'importants dégâts dans les locaux que PUBL occupait au premier étage, ce service est toujours hébergé dans des conditions précaires, inconfortables et mal commodes dans le salon du personnel au R.1. Des travaux ont certes eu lieu et continuent d'avoir lieu au premier étage, mais il n'en est résulté aucune engagement pratique sur la relocalisation de PUBL dans des locaux adaptés et suffisants pour les besoins du service. Le personnel a exprimé son mécontentement par une pétition adressée à INTER, et demande l'aide du Syndicat pour débloquer la situation qui est la sienne.

10. Quelques membres interviennent demandant que la poursuite de l'action syndicale en faveur de la réforme du Tribunal Administratif de l'OIT apparaisse comme un objectif spécifique du programme du Syndicat pour 2003.

11. Le Président du Comité répond à la question des priorités en expliquant que tous les points mentionnés dans le programme étaient prioritaires et que la question des conditions de travail dans les bureaux extérieurs était au centre de ces priorités. Pour le reste des points mentionnés par les membres, il a indiqué qu'ils seraient explicitement pris en compte dans les activités du Syndicat pour 2003, telles qu'elles figureront à son Tableau de bord désormais accessible à partir de sa page Web.

Amendement aux Statuts du Syndicat du personnel (doc. SU/AGM/2003/1/D.3)

12. En ce qui concerne les amendements proposés, les points A) i) à iv) ont été adoptés avec les corrections telles qu'indiquées dans le compte rendu des décisions (cf. page Web du Syndicat sous "Information - documents de l'Assemblée générale), sous réserve qu'il n'y ait pas de contradictions avec d'autres provisions des Statuts. Sous le point iii), en réponse à une intervention, le Secrétaire de la Section des anciens s'est engagé à encourager les fonctionnaires non syndiqués qui souhaiteraient adhérer à la Section en qualité de membres sympathisants à adhérer également au Syndicat.

13. Il a été noté que la procédure pour les amendements futurs qui sera soumise à référendum devra être également applicable à la Section des anciens pour toute modification des Statuts qui les concernerait (droit d'initiative et vote), et que le texte de l'annexe pertinente serait revu en conséquence.

Révision budgétaire - Exercice 2003 (doc. SU/AGM/2003/1/D.4)

14. Après présentation du document SU/AGM/2003/1/D.4 par le Président du Comité, les propositions ont été adoptées (cf. page Web du Syndicat sous “Information - documents de l’Assemblée générale).

Dispositions pour les élections au Comité du Syndicat (doc. SU/AGM/2003/1/D.5)

15. Le Président a expliqué que la modification proposée était faite à la demande de l’Assemblée générale annuelle du 31 octobre 2002. L’amendement et le calendrier proposés ont été adoptés (cf. page Web du Syndicat sous “Information - documents de l’Assemblée générale).

Divers

16. Le Président propose le texte suivant comme expression de la solidarité de l’Assemblée avec nos collègues d’Abidjan:

“L’Assemblée générale annuelle du Syndicat du personnel du BIT siégeant à Genève le 30 janvier 2003 transmet à tous les fonctionnaires du Bureau régional du BIT à Abidjan, à tous les personnels du BIT en poste en Côte d’Ivoire ainsi qu’à ceux des autres organisations et programmes du système des Nations Unies, l’expression de sa complète solidarité dans les épreuves qu’ils traversent eux et leurs familles”.

Ce texte est adopté.

17. Le Président clôt les débats et remercie les membres pour cette réunion très fructueuse.

La séance est levée à 18 heures.